



COURS PI

☆ *L'école sur-mesure* ☆

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement
privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

**Seconde - Module 1 - De l'Antiquité à la Renaissance,
mutations culturelles et religieuses du monde méditerranéen**

Histoire-Géographie

v.5.1



- ✔ **Guide de méthodologie**
pour appréhender notre pédagogie
- ✔ **Leçons détaillées**
pour apprendre les notions en jeu
- ✔ **Exemples et illustrations**
pour comprendre par soi-même
- ✔ **Prolongement numérique**
pour être acteur et aller + loin
- ✔ **Exercices d'application**
pour s'entraîner encore et encore
- ✔ **Corrigés des exercices**
pour vérifier ses acquis

www.cours-pi.com

Paris & Montpellier



EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT

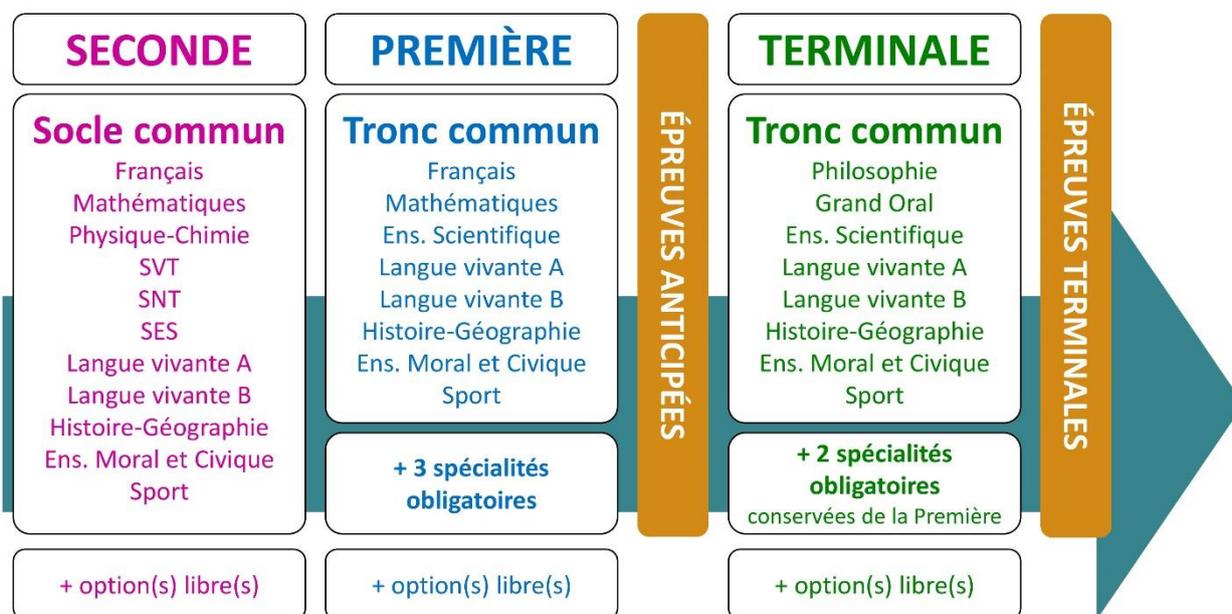
Comme vous le savez, la **réforme du Baccalauréat** est entrée en vigueur progressivement jusqu'à l'année 2021, date de délivrance des premiers diplômes de la nouvelle formule.

Dans le cadre de ce nouveau Baccalauréat, **notre Etablissement**, toujours attentif aux conséquences des réformes pour les élèves, s'est emparé de la question avec force **énergie** et **conviction** pendant plusieurs mois, animé par le souci constant de la réussite de nos lycéens dans leurs apprentissages d'une part, et par la **pérennité** de leur parcours d'autre part. Notre Etablissement a questionné la réforme, mobilisé l'ensemble de son atelier pédagogique, et déployé tout **son savoir-faire** afin de vous proposer un enseignement tourné continuellement vers l'**excellence**, ainsi qu'une scolarité tournée vers la **réussite**.

- Les **Cours Pi** s'engagent pour faire du parcours de chacun de ses élèves un **tremplin vers l'avenir**.
- Les **Cours Pi** s'engagent pour ne pas faire de ce nouveau Bac un diplôme au rabais.
- Les **Cours Pi** vous offrent **écoute** et **conseil** pour coconstruire une **scolarité sur-mesure**.

LE BAC DANS LES GRANDES LIGNES

Ce nouveau Lycée, c'est un enseignement à la carte organisé à partir d'un large tronc commun en classe de Seconde et évoluant vers un parcours des plus spécialisés année après année.



CE QUI A CHANGÉ

- Il n'y a plus de séries à proprement parler.
- Les élèves choisissent des spécialités : trois disciplines en classe de Première ; puis n'en conservent que deux en Terminale.
- Une nouvelle épreuve en fin de Terminale : le Grand Oral.
- Pour les lycéens en présentiel l'examen est un mix de contrôle continu et d'examen final laissant envisager un diplôme à plusieurs vitesses.
- Pour nos élèves, qui passeront les épreuves sur table, le Baccalauréat conserve sa valeur.

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

- Le Bac reste un examen accessible aux candidats libres avec examen final.
- Le système actuel de mentions est maintenu.
- Les épreuves anticipées de français, écrit et oral, tout comme celle de spécialité abandonnée se dérouleront comme aujourd'hui en fin de Première.



A l'occasion de la réforme du Lycée, nos manuels ont été retravaillés dans notre atelier pédagogique pour un accompagnement optimal à la compréhension. Sur la base des programmes officiels, nous avons choisi de créer de nombreuses rubriques :

- **Suggestions de lecture** pour s'ouvrir à la découverte de livres de choix sur la matière ou le sujet.
- **Des séquences** pour mettre en pratique le raisonnement vu dans le cours et s'accaparer les ressorts de l'analyse, de la logique, de l'argumentation, et de la justification.
- **Le temps du bilan** pour souligner les points de cours à mémoriser au cours de l'année.
- **Pour aller plus loin** pour visionner des sites ou des documentaires ludiques de qualité.
- Et enfin... la rubrique **Les Clés du Bac by Cours Pi** qui vise à vous donner, et ce dès la seconde, toutes les cartes pour réussir votre examen : notions essentielles, méthodologie pas à pas, exercices types et fiches étape de résolution !

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE SECONDE

Module 1 – De l'Antiquité à la Renaissance, mutations culturelles et religieuses du monde méditerranéen

L'AUTEURE



Anne GOUENZIN

« L'empathie, l'écoute, la patience et la bienveillance sont pour moi parmi les qualités principales de l'enseignant. » Professeure agrégée d'Histoire-Géographie formée en communication non-violente, écrivain public passionnée par les mots, les livres et les gens, Anne Gouezin vous entraînera ici avec passion à la découverte de l'Histoire-Géographie, au travers d'un module qu'elle a pensé comme un voyage documentaire.

PRÉSENTATION

Ce **cours** est divisé en chapitres, chacun comprenant :

- Le **cours**, conforme aux programmes de l'Education Nationale
- Des **exercices d'application et d'entraînement**
- Les **corrigés** de ces exercices
- Des **devoirs** soumis à correction (et **se trouvant hors manuel**). Votre professeur vous renverra le corrigé-type de chaque devoir après correction de ce dernier.

Pour une manipulation plus facile, les corrigés-types des exercices d'application et d'entraînement sont regroupés en fin de manuel.

CONSEILS À L'ÉLÈVE

Vous disposez d'un support de Cours complet : **prenez le temps** de bien le lire, de le comprendre mais surtout de l'**assimiler**. Vous disposez pour cela d'exemples donnés dans le cours et d'exercices types corrigés. Vous pouvez rester un peu plus longtemps sur une unité mais travaillez régulièrement.

LES DEVOIRS

Les devoirs constituent le moyen d'évaluer l'acquisition de **vos savoirs** (« Ai-je assimilé les notions correspondantes ? ») et de **vos savoir-faire** (« Est-ce que je sais expliquer, justifier, conclure ? »).

Placés à des endroits clés des apprentissages, ils permettent la vérification de la bonne assimilation des enseignements.

Aux *Cours Pi*, vous serez accompagnés par un **professeur selon chaque matière** tout au long de votre année d'étude. Référez-vous à votre « Carnet de Route » pour l'identifier et découvrir son parcours.

Avant de vous lancer dans un devoir, assurez-vous d'avoir **bien compris les consignes**.

Si vous repérez des difficultés lors de sa réalisation, n'hésitez pas à le mettre de côté et à revenir sur les leçons posant problème. **Le devoir n'est pas un examen**, il a pour objectif de s'assurer que, même quelques jours ou semaines après son étude, une notion est toujours comprise.

Aux Cours Pi, chaque élève travaille à son rythme, parce que chaque élève est différent et que ce mode d'enseignement permet le « sur-mesure ».

Nous vous engageons à respecter le moment indiqué pour faire les devoirs. Vous les identifierez par le bandeau suivant :



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**



Il est **important de tenir compte des remarques, appréciations et conseils du professeur-correcteur**. Pour cela, il est **très important d'envoyer les devoirs au fur et à mesure** et non groupés. **C'est ainsi que vous progresserez !**

Donc, dès qu'un devoir est rédigé, envoyez-le aux *Cours Pi* par le biais que vous avez choisi :

- 1) Par **soumission en ligne** via votre espace personnel sur **PoulPi**, pour un envoi **gratuit, sécurisé** et plus **rapide**.
- 2) Par **voie postale** à *Cours Pi*, 9 rue Rebuffy, 34 000 Montpellier
*Vous prendrez alors soin de joindre une **grande enveloppe libellée à vos nom et adresse**, et **affranchie au tarif en vigueur** pour qu'il vous soit retourné par votre professeur.*

N.B. : quel que soit le mode d'envoi choisi, vous veillerez à **toujours joindre l'énoncé du devoir ; plusieurs énoncés étant disponibles pour le même devoir**.

N.B. : si vous avez opté pour un envoi par voie postale et que vous avez à disposition un scanner, nous vous engageons à conserver une copie numérique du devoir envoyé. Les pertes de courrier par la Poste française sont très rares, mais sont toujours source de grand mécontentement pour l'élève voulant constater les fruits de son travail.

SOUTIEN ET DISPONIBILITÉ

VOTRE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur des écoles, professeur de français, professeur de maths, professeur de langues : notre Direction Pédagogique est constituée de spécialistes capables de dissiper toute incompréhension.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, notre Etablissement a positionné ses Responsables pédagogiques comme des « super profs » capables de co-construire avec vous une scolarité sur-mesure.

En somme, le Responsable pédagogique est votre premier point de contact identifié, à même de vous guider et de répondre à vos différents questionnements.

Votre Responsable pédagogique est la personne en charge du suivi de la scolarité des élèves.

Il est tout naturellement votre premier référent : une question, un doute, une incompréhension ? Votre Responsable pédagogique est là pour vous écouter et vous orienter. Autant que nécessaire et sans aucun surcoût.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

QUEL
EST
SON
RÔLE ?

Orienter les parents et les élèves.

Proposer la mise en place d'un accompagnement individualisé de l'élève.

Faire évoluer les outils pédagogiques.

Encadrer et **coordonner** les différents professeurs.

VOS PROFESSEURS CORRECTEURS

Notre Etablissement a choisi de s'entourer de professeurs diplômés et expérimentés, parce qu'eux seuls ont une parfaite connaissance de ce qu'est un élève et parce qu'eux seuls maîtrisent les attendus de leur discipline. En lien direct avec votre Responsable pédagogique, ils prendront en compte les spécificités de l'élève dans leur correction. Volontairement bienveillants, leur correction sera néanmoins juste, pour mieux progresser.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Une question sur sa correction ?

- faites un mail ou téléphonez à votre correcteur et demandez-lui d'être recontacté en lui laissant **un message avec votre nom, celui de votre enfant et votre numéro.**
- autrement pour une réponse en temps réel, appelez votre Responsable pédagogique.

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Placé sous la direction d'Elena COZZANI, le Bureau de la Scolarité vous orientera et vous guidera dans vos démarches administratives. En connaissance parfaite du fonctionnement de l'Etablissement, ces référents administratifs sauront solutionner vos problématiques et, au besoin, vous rediriger vers le bon interlocuteur.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.
04.67.34.03.00
scolarite@cours-pi.com



LE SOMMAIRE

Histoire-Géographie – Module 1 – De l'Antiquité à la Renaissance, mutations culturelles et religieuses du monde méditerranéen

Bienvenue en Seconde	1
Introduction.....	2

CHAPITRE 1. La périodisation en Histoire

3

Q OBJECTIFS

- Connaître les quatre grandes périodes historiques utilisées en France.
- Connaître et comprendre les dates de rupture.
- Comprendre pourquoi elles sont critiquées, en donner un ou deux exemples.

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer les périodes historiques.
- Avoir un regard critique.

1. Le découpage canonique du temps en France	4
2. Le choix des dates de rupture.....	5
3. Pourquoi ces choix sont-ils contestables ?.....	6

CHAPITRE 2. La Méditerranée antique

9

Q OBJECTIFS

- Connaître le fonctionnement de la démocratie athénienne sous Périclès et être capable d'identifier ses limites.
- Comprendre comment Athènes a étendu son influence sur le monde grec au V^{ème} siècle av. J.-C.
- Comprendre comment Octave a mis en place le Principat.
- Connaître les attributs de son pouvoir.
- Connaître l'extension de l'Empire romain et la chronologie de la christianisation.

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer les périodes historiques.
- Mettre une figure en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Savoir lire et comprendre un texte, une carte.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.

1. L’empreinte athénienne en Méditerranée au V^{ème} siècle av. J-C.....	10
2. L’empreinte romaine en Méditerranée.....	21
Les Clés du Bac	33

CHAPITRE 3. La Méditerranée médiévale 39

OBJECTIFS

- À travers leurs caractéristiques, repérer points communs et différences entre les trois grandes civilisations du bassin méditerranéen aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles.
- Maîtriser les principaux repères historiques et géographiques du chapitre.
- Comprendre les raisons des conflits (divisions internes, croisade, djihad, conflits économiques).
- Comprendre la nature des échanges entre les trois civilisations.
- Identifier les apports du monde arabe à l'Occident.

COMPÉTENCES VISÉES

- Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus et phénomènes étudiés.
- Mettre un événement et une figure en perspective.
- Mettre en relation des événements de nature, de périodes, de localisations différentes.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Savoir lire, comprendre et analyser un texte, une carte, une image.
- Réaliser une carte mentale.

Première approche	60
1. Les Clés du Bac	61
2. Trois civilisations autour d'une mer	41
3. Un espace de rivalités et de conflits.....	48
4. Le bassin méditerranéen, un espace de rencontres et d'échanges	56
Les Clés du Bac	61

CHAPITRE 4. Conséquences de la découverte du Nouveau Monde 69

OBJECTIFS

- Décrire et expliquer le premier voyage de Christophe Colomb (contexte, motivations, déroulement, conséquences).
- Localiser les principaux voyages de découverte, nommer les grands navigateurs.
- Localiser sur un planisphère les grands empires coloniaux espagnols et portugais.
- Décrire et expliquer les formes et les conséquences de la colonisation, en utilisant les exemples du cours : la traite atlantique et ses conséquences, le choc microbien, la controverse de Valladolid.

COMPÉTENCES VISÉES

- Nommer et localiser les grands repères géographiques ainsi que les principaux processus et phénomènes étudiés.
- Identifier les contraintes et les ressources d'un contexte historique.
- Transposer un texte en croquis.
- Mettre une figure en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Savoir lire et comprendre un texte, une carte.
- Rédiger une introduction et une conclusion.

Première approche	70
1. Les grands voyages de découverte mènent à la formation des premiers grands empires coloniaux	71
2. Le grand commerce atlantique et l'esclavage	85
3. Le choc de la rencontre avec le Nouveau Monde	92
Clés du Bac	95

CHAPITRE 5. Les mutations de l'Europe au XV^{ème} siècle..... 103

OBJECTIFS

- Connaître les grandes caractéristiques de l'humanisme, de la Renaissance et de la Réforme protestante.
- Localiser les principaux foyers de l'humanisme, de la Renaissance et de la Réforme protestante en Europe.
- Identifier les points communs entre ces trois mouvements.
- Comprendre les rôles joués par Érasme, Michel-Ange et Luther au sein de ces trois mouvements.

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques.
- Mettre une figure en perspective.
- Localiser les principaux processus étudiés.
- Identifier les contraintes et les ressources d'un contexte historique.
- Confronter le savoir acquis en histoire avec ce qui est vu.

Première approche 104

1. L'humanisme, un autre regard sur l'Homme..... 104

2. La Renaissance artistique, un autre regard sur le monde 111

3. Les réformes religieuses, un autre regard sur la religion 114

Clés du Bac 121

CORRIGÉS 129



ESSAIS ET ROMANS

- **La Méditerranée, Tome 1 : L'espace et l'histoire** *Fernand Braudel*
- **La Méditerranée, Tome 2 : Les hommes et l'héritage** *Fernand Braudel*
- **Méditerranée - tumultes de la houle** *Baltasar Porcel*
- **Le rêve mexicain** *Jean-Marie Le Clezio*
- **La Controverse de Valladolid** *Jean-Claude Carrière*
- **Quattrocento** *Stephen Greenblatt*
- **Un été avec Machiavel** *Patrick Boucheron*
- **Quattrocento** *Stephen Greenblatt*

ATLAS

- **L'Histoire : atlas de la Méditerranée** *édition L'Histoire*
- **Atlas des premières colonisations : XV^{ème} - début XIX^{ème} siècle** *Marcel Dorigny*
- **Atlas des esclavages** *Marcel Dorigny et Bernard Gainot*

BANDE DESSINÉE

- **Démocratie** *Alékos Papadátos, Abraham Kawa, Annie Di Donna*
- **Les esclaves oubliés de Tromelin** *Sylvain Savoia*

FICTIONS ET DOCUMENTAIRES AUDIOVISUELS

- **La Controverse de Valladolid** *téléfilm de Jean-Daniel Verhaeghe*
- **Les grands mythes** *série documentaire saison 1*
- **Points de repères : épisode Cortès, au cœur de l'empire Aztèque**
- **Points de repères : La peste noire, l'ennemie invisible**
- **Points de repères : Gutenberg, l'inventeur visionnaire**
- **Points de repères : épisode Constantinople, d'un empire à l'autre**
- **Quand l'Histoire fait dates : épisode 1492, Un nouveau monde**
- **Quand l'Histoire fait dates : épisode 1347, La peste noire**



BIENVENUE EN SECONDE

L'Histoire vient du grec « historia » signifiant « enquête ». En Histoire, on va s'attacher à décrire, étudier et transmettre l'ensemble des événements importants du passé. Le grec Hérodote, considéré comme le père de l'Histoire, explique sa vision de l'Histoire :

« Hérodote d'Halicarnasse présente ici les résultats de son Enquête afin que le temps n'abolisse pas le souvenir des actions des hommes et que les grands exploits accomplis soit par les Grecs, soit par les Barbares, ne tombent pas dans l'oubli ; il donne aussi la raison du conflit qui mit ces deux peuples aux prises. »

On découvre ainsi certains des grands principes de l'Histoire : faire connaître les faits importants d'une époque aux générations futures, sans omission des différents acteurs. Au sens d'Hérodote, l'Histoire partage une caractéristique commune avec les sciences : l'impartialité face au récit des événements. Pourtant, nous verrons comment l'Histoire dépend du lieu, de l'époque et de celui qui l'écrit.

En France, actuellement, nous avons pour habitude de découper l'Histoire en quatre grandes époques : Antiquité, Moyen Âge, époque moderne et époque contemporaine.



Le choix des événements qui délimitent une période implique nécessairement de mettre en valeur certains faits par rapport à d'autres. Ces choix ne sont en rien dogmatiques et pour certains historiens, l'Antiquité termine plutôt avec la conversion de Clovis au catholicisme, en 496, qui marque le début du royaume des Francs tandis que l'époque moderne débute en 1492 avec la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, qui marque le début de la mondialisation. Nous constatons ainsi que la « périodisation » du temps dans l'histoire est une construction humaine.

En France, notre découpage en années et mois vient du calendrier julien, mis en place par l'empereur Jules César. Le mois de Juillet est le mois de Jules César tandis que le mois d'Août est celui de l'empereur Auguste, deux mois consécutifs qui comptent 31 jours ! Le calendrier grégorien, à l'initiative du pape Grégoire XIII, viendra corriger la répartition des années bissextiles du calendrier julien.

La représentation d'un temps linéaire sous la forme d'une flèche, organisé en années solaires et en siècles, est un modèle occidental mais d'autres modèles existent : on peut évoquer le calendrier hégirien islamique ou le calendrier hébraïque basés sur les cycles lunaires ou encore le calendrier cyclique des Mayas où l'on considérait que l'Histoire se répète par phase, et que les dieux reconstruisent les êtres humains au jour origine !

On pourra créer sa propre frise chronologique sur www.frisechronos.fr

INTRODUCTION

Au collège, vous avez étudié les quatre grandes périodes de l'Histoire, de l'Antiquité jusqu'à nos jours, et acquis de solides bases de culture générale. Le programme de lycée vous conduira à revisiter, dans les mêmes bornes chronologiques, les mutations des sociétés, des cultures et des formes politiques de notre histoire. L'objectif est de consolider vos connaissances, de les approfondir et de vous transmettre les outils nécessaires à une compréhension éclairée du monde.

À la fin de ce parcours, voire pendant, vous deviendrez des citoyens et pourrez participer en toute connaissance de cause à la vie politique de votre pays et de l'Union Européenne.

À travers les différents thèmes développés en seconde, vous examinerez les grandes étapes de la formation du monde moderne.

Vous débuterez par un retour à l'Antiquité grecque, berceau de la démocratie, et à Rome, creuset de la civilisation européenne.

Vous séjournerez ensuite dans la Méditerranée médiévale au Moyen Âge, afin de constater que les relations entre chrétiens et musulmans ne furent pas uniquement conflictuelles. Les échanges entre les deux cultures enrichirent en effet durablement l'Occident.

Le XV^{ème} siècle vous conduira à travers l'Atlantique, aux côtés de Christophe Colomb, où vous prendrez conscience des répercussions majeures de la découverte du Nouveau Monde : formation des premiers empires coloniaux, naissance du grand commerce atlantique, ébauche d'une première mondialisation.

De retour en Europe, vous réfléchirez au progrès humain, auprès des humanistes et des artistes de la Renaissance au XVI^{ème} siècle, puis parmi les scientifiques et les philosophes des Lumières des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Vous rejoindrez la France pour comprendre comment, entre les XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècles, le rôle de l'État s'est affirmé, puis cristallisé autour du personnage du monarque absolu, formidablement incarné par Louis XIV.

L'analyse des modèles britannique puis américain vous conduira à vous interroger : n'était-il pas envisageable, en France également, d'élargir le principe de souveraineté et d'adopter des formes de gouvernements plus représentatifs ? Les crispations de la société française, en pleine mutation, à la fin des années 1780, vous paraîtront ainsi soudain beaucoup plus intelligibles.

Dans le même temps, vous apprendrez à conceptualiser, justifier, critiquer, argumenter, toutes choses essentielles à vos vies futures de lycéens, d'étudiants, de citoyens.

Quelques appréhensions ?

Songez que vous aurez, à travers ce long périple temporel, la chance de côtoyer Périclès, l'empereur Auguste, Saladin, les Croisés, Michel-Ange, Érasme, les premiers protestants, Colbert, Galilée, Émilie du Châtelet, les va-nu-pieds... Autant de rendez-vous à ne pas manquer !

LA PÉRIODISATION EN HISTOIRE



Au cours de vos années de primaire et de collège, vous avez expérimenté un enseignement de l’histoire divisé en grandes périodes. Vous avez consacré grosso modo une année à chaque période (l’Antiquité en Sixième, le Moyen Âge en Cinquième par exemple). En Seconde, vous allez traverser ces périodes plus rapidement, et passer en un an de l’Antiquité à la fin de l’époque moderne.

Ce découpage a ses raisons et ses justifications. S’il est encore d’actualité, il est aussi discuté et même souvent remis en question, comme nous le montre le titre de l’ouvrage de l’historien Jacques Le Goff ci-dessous. Comprendre la périodisation est l’objet de cette introduction au programme.

La **périodisation**, c’est diviser l’Histoire en grandes périodes qui vont lui donner du sens, notamment lorsqu’il s’agit de l’étudier. Chaque période est séparée par une date de transition, voire de rupture, qui marque la fin d’une époque et le début d’une nouvelle ère (qui « change la face du monde »). Nous allons essayer de comprendre la genèse de ce découpage.

Q OBJECTIFS

- Connaître les quatre grandes périodes historiques utilisées en France.
- Connaître et comprendre les dates de rupture.
- Comprendre pourquoi elles sont critiquées, en donner un ou deux exemples.

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer les périodes historiques.
- Avoir un regard critique.



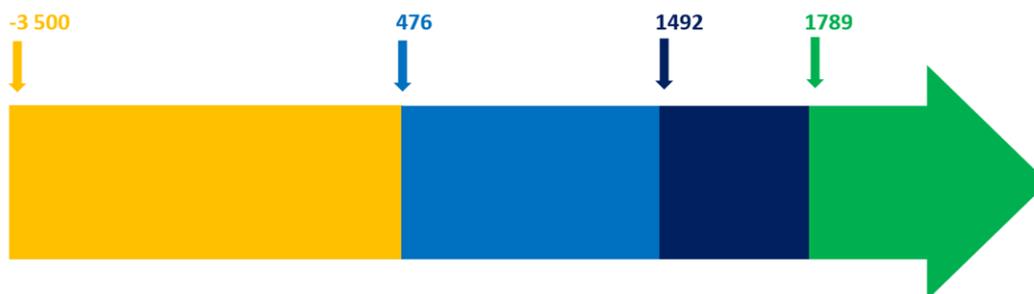
RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ce document répondez aux questions associées

Document 1. Une construction historique, d'après la Revue historique, 2016

« L'histoire de la périodisation canonique (= conformément à la règle), entendue comme le découpage de l'histoire en 4 grandes périodes, à savoir l'Antiquité, le Moyen Âge, les Temps modernes et l'Époque contemporaine est connue dans ses grandes lignes. Elle est déjà ancienne : c'est au début du XV^{ème} siècle que les humanistes italiens entreprennent de distinguer l'« Antiquité » des « temps modernes » et c'est peu après, dans la seconde moitié du siècle, que s'intercale entre ces deux périodes un « temps intermédiaire », le Moyen Âge. Ce triptyque se diffuse en Europe au cours des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles et fonde une périodisation savante de l'histoire du monde (...). Plus tardive évidemment, la séparation de l'époque contemporaine et des temps modernes est traditionnellement datée, en ce qui concerne la France, de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. En réalité, il semble qu'elle ait eu lieu un peu plus tôt si l'on en croit Michelet qui dès 1826 parle d'« histoire contemporaine » (depuis 1789). »

Jean le Bihan et Florian Mazel, « La périodisation canonique de l'histoire, une exception française ? »



1. Quelles sont les quatre grandes périodes de l'histoire ?

.....

.....

.....

2. Dégager les étapes qui ont mené à distinguer ces quatre périodes puis replacez-les dans la frise.

.....

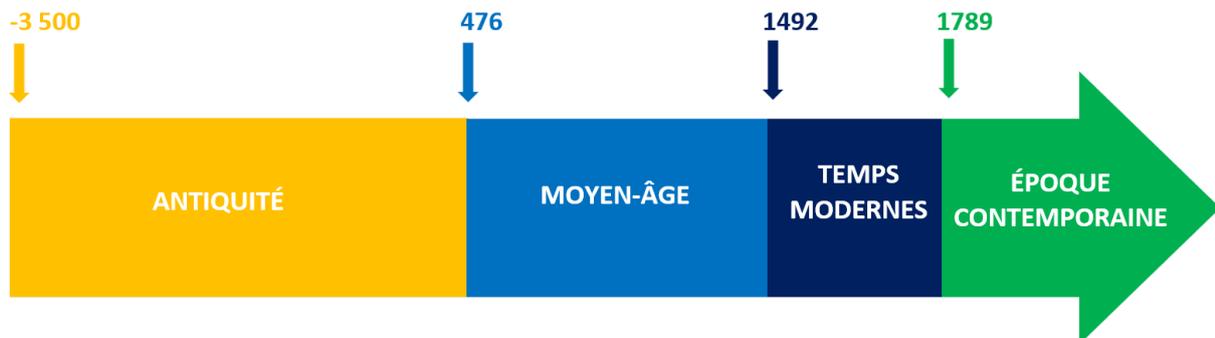
.....

.....

.....

3. Rechercher sur Internet à quels événements correspondent les quatre dates de rupture.

1. Les quatre grandes périodes de l'histoire sont, dans l'ordre : l'Antiquité, le Moyen Âge, les Temps modernes et l'Époque contemporaine.
2. Une première étape a lieu au début du XV^{ème} siècle avec l'apparition de l'Antiquité et de l'époque moderne. Ensuite, au milieu du XV^{ème} siècle, le Moyen Âge est intercalé entre les deux. L'apparition de l'époque contemporaine date de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.



3. **3 500** : invention de l'écriture
476 : c'est la fin de l'Empire romain d'Occident
1492 : C. Colomb découvre l'Amérique, prise de Grenade
789 : début de la Révolution française.

Conseil pour ne plus confondre époque moderne et époque contemporaine

Il peut sembler étrange de qualifier de « moderne » une période qui paraît si loin de l'être à vos yeux ! La raison en est la suivante : relativement à l'homme du Moyen Âge celui du XVI^{ème} siècle est très moderne, moderne comme Léonard de Vinci, ou Michel-Ange !

Pour ne plus vous tromper, pensez à l'étymologie du mot contemporain :

- Cum : du latin « avec »
- Tempus : du latin « temps »
- Qui est « avec mon temps », donc dans lequel je vis



LA PÉRIODISATION EN HISTOIRE

Pourquoi ces choix sont-ils contestables ?

Une idée ?

Avez-vous remarqué que ces dates, à part la première, sont des **faits historiques européens** ? Elles ne s'appliquent guère aux autres continents, qui font pourtant eux aussi partie de l'Histoire. Ce découpage est donc le fruit d'une **vision européocentriste de l'Histoire**. Chaque date est discutable et source de débats, l'objet de livres, de congrès, et même de cours à la Sorbonne ! Voici le point de vue de Jean Leduc, dans la revue ATALA :

« Faut-il dater la fin de l'Antiquité de 395 après J.-C., année de la mort de Théodose, le dernier à avoir régné sur l'ensemble de l'Empire romain, ou de 476, lorsque Odoacre dépose Romulus Augustule et renvoie les insignes impériaux à l'empereur de Byzance ? Le Moyen Âge a-t-il pour terme la prise de Constantinople par les Turcs en 1453 (année qui est aussi celle de la bataille de Castillon, la dernière de la guerre de Cent Ans), en 1492 (chute de Grenade et "découverte" de l'Amérique par Colomb), ou encore la mise au point des caractères mobiles d'imprimerie par Gutenberg en 1454 ? C'est à partir de 1874 que les programmes d'histoire de l'enseignement secondaire français placent en 1789 la fin des Temps modernes, fixée auparavant en 1814 ou 1815. Au demeurant cette date de 1789 n'est pas significative dans d'autres pays : les historiens anglais et américains accordent plus d'importance, pour la transition entre Early modern et Latemodern, à la révolution industrielle. En Union soviétique, c'est la révolution d'Octobre 1917 qui sépare les époques "moderne" et "contemporaine". En Chine maoïste, la période "moderne" commençait avec la guerre de l'Opium (qui éclata en 1839) par laquelle la Grande-Bretagne obligea l'empire des Qing à s'ouvrir au commerce international et la période "contemporaine" débutait avec le Mouvement étudiant du 4 mai 1919 en réaction aux prétentions territoriales japonaises. »

Leduc Jean, « La construction historique des cadres de la périodisation »,
ATALA Cultures et sciences humaines n° 17, 2014.

Les cours de cette année vous permettront, nous l'espérons, de vous forger votre propre opinion sur le sujet !



À VOUS DE JOUER 2

En quelques lignes, imaginer quel événement pourrait mettre fin à l'époque contemporaine et marquer le début d'une nouvelle ère.

Indiquer une date et justifier. Attention ! Il ne peut s'agir de la fin du monde ou de la disparition des hommes, car ce serait... la fin de l'Histoire ! Ni d'un fait qui s'est déjà produit, comme une guerre mondiale...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A large rectangular area with rounded corners, outlined by a blue dotted border. Inside, there are 25 horizontal dotted lines for writing.

CHAPITRE 2

LA MÉDITERRANÉE ANTIQUE



Vous vous appelez Ambre, Chloé, Théo, Zoé, Célia, Enzo, Louna ? Petits, vous avez adoré Hercule des studios Disney, et les BD d'Astérix. Vous avez suivi avec assiduité les Jeux olympiques de Tokyo 2020 ? Vous allez étudier Antigone en Français, que vous emprunterez à la bibliothèque (du grec biblion) ? Vous aimez les jeux de stratégie (du grec stratos – armée – et agayn – conduire) ? Vous allez cette année accomplir un travail de Titan (filles et fils d'Ouranos et de Gaïa) qui vous fera tomber dans les bras de Morphée (Dieu des songes) ? Vous craignez de vous perdre dans un dédale (nom du bâtisseur du labyrinthe où fut enfermé le Minotaure) de dates et faits historiques ? Pour vous détendre un peu, vous jouerez alors à Total War Saga : Troy, ou bien irez parler sur des forums (du latin forum – dehors) ?

Vous voyez où on veut en venir ?

Vous êtes effectivement les parfaits héritiers de la culture gréco-romaine... Comme vous le constatez à travers ces quelques lignes, les empreintes laissées par ces deux civilisations de l'Antiquité sont encore visibles dans notre quotidien, sans que l'on s'en rende vraiment compte. Nos prénoms, notre culture, le programme de philo en terminale (Platon), certains sports, de nombreux films, les débats politiques, notre environnement sont marqués d'empreintes grecques et romaines. Nous nous arrêterons dans ce cours sur deux périodes particulières de cette histoire antique : le V^{ème} siècle av. J.-C. à Athènes, lorsque la cité qui venait d'inventer la démocratie étendit son influence sur un grand nombre d'autres cités grecques, et l'Empire romain, devenu aussi vaste que le bassin méditerranéen grâce aux conquêtes militaires, au sein duquel se diffusa la culture romaine, puis le christianisme.

OBJECTIFS

- Connaître le fonctionnement de la démocratie athénienne sous Périclès et être capable d'identifier ses limites.
- Comprendre comment Athènes a étendu son influence sur le monde grec au V^{ème} siècle av. J.-C.
- Comprendre comment Octave a mis en place le Principat.
- Connaître les attributs de son pouvoir.
- Connaître l'extension de l'Empire romain et la chronologie de la christianisation.
- Distinguer des temps, des figures et des constructions politiques ayant servi de référence dans les périodes ultérieures.

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et nommer les périodes historiques.
- Mettre une figure en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Savoir lire et comprendre un texte, une carte.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.
- Montrer comment Athènes associe régime démocratique et établissement d'un empire maritime.
- Montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens.



LA MEDITERRANÉE ANTIQUE

L’empreinte athénienne en méditerranée au V^{ème} siècle av. J.-C.

Le monde grec est divisé en cités indépendantes, situées sur les bords des mers Égée, Ionienne et Méditerranée. Elles ont chacune leur propre système politique. Les Grecs forment une civilisation dans le sens où ils sont unis par une même culture : leur éducation, leur langue, leur religion les rassemblent. Parmi ces cités, Athènes, situé dans l’Attique, au sud-est de la Grèce actuelle, profite au V^{ème} siècle av. J.-C. de circonstances historiques favorables pour étendre sa domination sur la Méditerranée.

Durant cette période, la cité athénienne « invente » la démocratie, la forme de régime politique qui, en 2021, est une condition requise pour entrer dans l’Union européenne. Nous verrons comment elle s’organise et si elle est vraiment semblable à la nôtre. Au fur et à mesure du cours, nous compléterons une chronologie des principaux repères historiques.



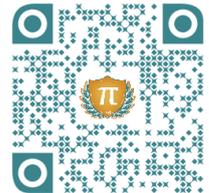
Activité préliminaire



LE V^{ème} SIECLE AV. J.-C. À ATHÈNES, UN CONTEXTE D’AFFRONTEMENT

Les concepteurs d’Assassin’s Creed, Odyssey – le dernier opus (du latin opus – ouvrage) du célèbre jeu – ont choisi de faire évoluer leurs personnages dans la Grèce du V^{ème} siècle. Pour reconstituer l’environnement le plus réaliste possible, ils ont fait appel à des historiens spécialistes de la période. Le résultat est époustouflant. Benjamin Brillaud, qui réalise les vidéos de Nota Bene (eh oui, encore une référence latine !) sur YouTube, est parti en Grèce sur les traces de ces décors.

En vous aidant du contenu de sa vidéo, vous répondrez aux questions et complétez la chronologie page suivante : <https://youtu.be/OXmZL5htLwA>



1. Qui s’affronte durant les guerres médiques ?

.....

.....

.....

2. Qui remporte les deux guerres médiques ?

.....

3. Quelle est la date qui marque le début de l’apogée d’Athènes.

.....

4. Qu'est-ce que la Ligue de Délos ? Qui la dirige en 432 av. J.-C. ?

.....

.....

.....

5. Comment Athènes l'utilise-t-elle ?

.....

.....

.....

6. Pourquoi la Ligue du Péloponnèse entre-t-elle en guerre contre la Ligue de Délos ?

.....

7. Pourquoi Athènes est-elle favorite ?

.....

.....

.....

.....

8. Quels sont les lieux emblématiques de la cité athénienne reconstituée dans le jeu vidéo ?

.....

1. Les Perses (le roi Darius puis son fils Xerxès) affrontent les Athéniens.
2. La cité d'Athènes.
3. L'an 490 av. J.-C. marque le début de l'apogée d'Athènes.
4. La Ligue de Délos est une coalition militaire et politique de plusieurs cités grecques, menée par Athènes. Périclès la dirige en 432 av. J.-C.
5. Elle devient un moyen pour Athènes d'affirmer son autorité sur les autres cités et de constituer un véritable empire.
6. L'ingérence d'Athènes est devenue trop pesante.
7. Même si le nombre de ses combattants (10 000) est inférieur à ceux des Spartiates (40 000), elle possède un immense empire économique et une très grande flotte de combat.
8. On retrouve l'Acropole et le Parthénon, qui abrite le trésor de Délos.

Au début du V^{ème} siècle, les cités grecques sont menacées par leurs voisins perses. Ces rivalités déclenchent les Guerres médiques. Grâce à ses victoires militaires sur les Perses (Marathon et Salamine), Athènes devient la cité la plus puissante du monde grec et impose sa domination aux autres cités sous la forme d'une alliance, la Ligue de Délos.



Athènes domine le monde grec au V^{ème} siècle av. J.-C.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 1. L'Empire athénien au temps de Périclès



La politique de grands travaux menée par Périclès l'oblige à accentuer l'emprise de l'impérialisme d'Athènes et, pour cela, à développer, dès 448-447 avant J.-C., les clérouques (colonies peuplées d'Athéniens) en Thrace, en Eubée et dans les îles de la mer Égée.

Document 2. Décret des Athéniens relatif à la ville de Chalcis, 446 av. J.-C.

Que les Chalcidiens jurent en cette formule : « Je ne me séparerai du peuple des Athéniens par aucune ruse ni manœuvre, ni en paroles ni en action, et je n'obéirai point à quiconque se séparerait d'eux ; si quelqu'un pousse à la défection, je le dénoncerai aux Athéniens ; je payerais aux Athéniens le tribut, comme je leur aurai persuadé de le fixer, et je serais, le plus possible, un très-bon et très-fidèle allié ; je me porterai au secours et à la défense du peuple Athénien, si quelqu'un lui fait tort, et j'obéirai au peuple athénien. »

Le serment sera prêté par tous les Chalcidiens en âge de puberté ; si quelqu'un ne le prête pas, il sera dégradé et ses biens seront confisqués, le dixième en sera consacré à Zeus Olympien. Une ambassade athénienne se rendra à Chalcis pour faire prêter le serment avec l'assistance des commissaires de cette ville et elle dressera la liste des chalcidiens assermentés.

1. Sur quelles parties du bassin méditerranéen s'étend l'emprise d'Athènes ?

.....

.....

.....

2. Que sont les Clérouques ?

.....

.....

3. Situer Chalcis sur la carte en l'entourant en rouge.

4. Quel est le sujet du texte ?

.....

5. En quelle année ce décret a-t-il été adopté ?

.....

6. À l'aide du texte, montrer quelles sont les obligations auxquelles doivent se soumettre les Chalcidiens, en complétant le tableau suivant :

Obligations morales	Obligations financières	Obligations militaires

7. De quoi sont menacés les Chalcidiens qui ne respecteraient pas ces obligations ?

.....

8. Synthèse : à l'aide de tout ce qui vient d'être vu, montrer par quels moyens les Athéniens dominent le monde grec au V^{ème} siècle av. J.-C. et constitue un immense empire maritime.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1. L'emprise d'Athènes s'étend sur les côtes et les îles de la mer Égée : Thessalie, Macédoine, Thrace, Empire perse, ainsi que sur les îles de la mer Ionienne.
2. Ce sont des colonies peuplées d'Athéniens en Thrace, en Eubée, et dans les îles de la mer Égée.
- 3.



4. Ce texte décrit le serment que doivent prêter les Chalcidiens aux Athéniens.
5. Voir la correction de la chronologie dans le cours.
- 6.

Obligations morales	Obligations financières	Obligations militaires
Ne pas comploter, ni même critiquer les Athéniens, dénoncer ceux qui seraient tentés de trahir Être un allié fidèle Obéir aux Athéniens	Payer le tribut	Défendre les Athéniens

7. Ils sont menacés d'être dégradés et leurs biens confisqués.
8. Grâce à sa victoire sur les Perses lors des guerres médiques et à la création de la Ligue de Délos qu'elle domine, la cité d'Athènes étend son emprise sur les îles et côtes des mers Égée et Ionienne. Ces cités doivent s'allier à Athènes, lui doivent fidélité, verser un impôt, le tribut, et la défendre sur le plan militaire, comme c'est le cas pour Chalcis, dont les habitants doivent lui prêter serment. Les Athéniens fondent dans cet espace des colonies, les Clérouquies. Leur emprise sur cette partie de la Méditerranée est donc très importante.



Athènes invente la démocratie

Définition de « démocratie » : forme de gouvernement dans lequel les trois pouvoirs législatif (faire les lois), exécutif (faire appliquer les lois), et judiciaire (juger les contrevenants aux lois) appartiennent à des personnes ou groupes de personnes différents et dans lequel le pouvoir de faire les lois appartient au peuple.

C'est aussi au V^{ème} siècle av. J.-C. qu'Athènes met en place la démocratie. Celle-ci est l'aboutissement de plusieurs réformes engagées au VI^{ème} siècle av. J.-C., qui ont mis fin à l'oligarchie (Athènes était dirigée par les plus grandes familles) et à la tyrannie (Athènes était dirigée par un seul homme) :

- En 594 av. J.-C., le législateur Solon supprime l'esclavage pour dettes (la cité en crise avait vu le nombre d'esclaves augmenter de façon inquiétante) et révisé le système des classes, basé non plus sur la naissance mais sur la position sociale.
 - En 507 av. J.-C., Clisthène poursuit dans le même sens, il introduit l'égalité entre tous les citoyens, et confie à une assemblée, l'ecclésià, le pouvoir de voter les lois. L'ostracisme, mesure d'exil pour 10 ans d'un homme estimé dangereux pour la démocratie, permet d'empêcher le retour de la tyrannie.
- Solon et Clisthène sont considérés comme les pères de la démocratie athénienne.

En 461 av. J.-C., Périclès est élu au poste de stratège. C'est à travers sa trajectoire politique que nous allons aborder le fonctionnement de la démocratie.

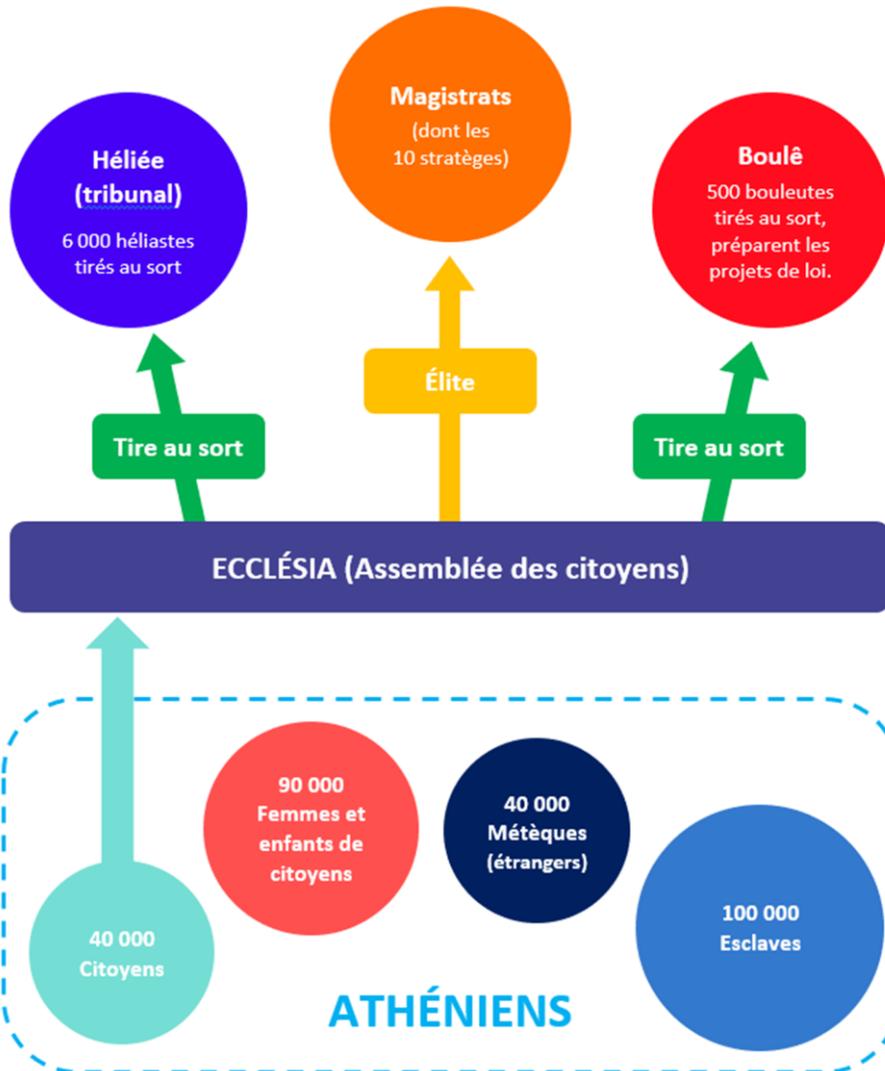
LE FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 3. L'organisation politique d'Athènes



Document 4. La citoyenneté athénienne

« Prennent part à la vie politique ceux, qui sont nés d'un père et d'une mère athéniens. Les jeunes gens sont inscrits au nombre des habitants d'un dème (= division administrative de la cité) à l'âge de 18 ans. Au moment de l'inscription, les démotés (citoyen membre d'un dème), après serment, décident par un vote : premièrement s'ils ont l'âge exigé par la loi ; en cas de décision contraire, ils retournent parmi les enfants ; deuxièmement s'ils sont de condition libre et de naissance légitime. Celui que les membres du dème repoussent par le vote comme n'étant pas de condition libre peut faire appel au tribunal. Si le tribunal décide qu'en effet il n'a pas le droit de se faire inscrire, l'État le fait vendre comme esclave ; si au contraire il gagne son procès, les membres du dème sont tenus de l'inscrire. Les éphèbes [...] reçoivent de la cité des armes et partent en garnison. Pendant leurs deux ans de service militaire, ils sont exempts de toute charge. À l'expiration des deux années, ils deviennent des citoyens. »

Aristote, Constitution d'Athènes

1. Combien d'habitants compte la cité d'Athènes à cette époque ?

.....

2. Combien d'entre eux participent à la vie politique ? Qu'en pensez-vous ?

.....

.....

.....

3. Indiquer les conditions nécessaires à l'attribution de la citoyenneté.

.....

4. À qui l'ecclésiade délègue-t-elle certains pouvoirs ? Donner leurs noms et leurs fonctions.

.....

.....

.....

5. Qui est tiré au sort ? Qui est élu ? Pourquoi, d'après vous ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. S'agit-il d'une démocratie directe (le peuple vote les lois) ou indirecte (le peuple vote les lois par l'intermédiaire de ses représentants) ?

.....

.....

7. Indiquez d'après le document 3 les organes du pouvoir législatif, ceux du pouvoir exécutif, ceux du pouvoir judiciaire.

.....

.....

.....

1. La cité compte environ 270 000 habitants.
2. Seuls 40 000 d'entre eux sont citoyens, en sont exclus les femmes, les étrangers et les esclaves, c'est donc un nombre faible par rapport au nombre d'habitants.
3. Il faut avoir un père et une mère athéniens et avoir 18 ans.
4. La cité est dirigée par des magistrats, dont 10 stratèges, la fonction judiciaire est attribuée à l'Héliée, composée de 6 000 citoyens et les projets de loi sont préparés par la Boulê, composée de 500 citoyens.
5. Les Bouleutes et les Héliastes sont tirés au sort. Tout le monde peut juger ou proposer des lois, cela n'exige pas de compétences précises. Cependant les magistrats sont élus : être stratège par exemple, c'est-à-dire s'occuper des questions militaires, demande des qualités particulières, que ne possèdent pas tous les citoyens.
6. Il s'agit d'une démocratie directe : les citoyens n'élisent pas d'intermédiaires pour voter les lois.
7. Le pouvoir législatif est celui de la Boulê. Le pouvoir exécutif est détenu par les magistrats alors que le pouvoir judiciaire est détenu par l'héliée.

PÉRICLÈS ET LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE

« Politique », le terme vient justement du grec : « polis » en grec signifie ville. Faire de la politique c'est participer à la vie de la cité.



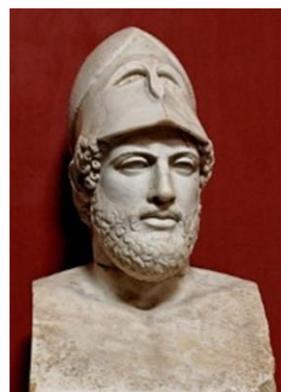
RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 5. Une vie politique intense

Dates clés de la vie de Périclès

- 495 av. J.-C. : naissance de Périclès
- 461 av. J.-C. : entrée en politique, soutient des réformes démocratiques.
- 454 av. J.-C. : fait transférer à Athènes le trésor de la ligue de Délos
- 451 av. J.-C. : restreint l'accès à la citoyenneté
- 445-429 av. J.-C. : est élu 15 fois stratège
- 431 av. J.-C. : début de la guerre du Péloponnèse
- 429 av. J.-C. : meurt probablement de la peste.



Document 6. Les réformes de Périclès

« LE GOUVERNEMENT DE PÉRICLÈS

Après l'assassinat d'Éphialtès (461), Périclès, devenu à son tour le chef de son parti, dirige l'État en tant que stratège, magistrature à laquelle il est réélu à quinze reprises au moins entre 443 et 429.

Il poursuit la démocratisation de la vie politique athénienne : la charge d'archonte (magistrat) est ouverte à tous les citoyens et le tirage au sort étendu à de nombreuses autres magistratures ; une indemnité est versée aux magistrats, simples citoyens et métèques (étrangers résidant à Athènes) en campagne ; les indigents bénéficient de la gratuité des spectacles. Mais il n'indemnise pas les citoyens assistant aux séances de l'ecclésiā, et institue les "procès d'illégalité" pour annuler les décisions de cette assemblée du peuple qui vont à l'encontre des lois existantes. »

Larousse, article Périclès

« La troisième année qui suivit, (451/450 av. J.-C.), à cause du nombre croissant de citoyens et sur la proposition de Périclès, on décida de ne pas laisser jouir de droits politiques quiconque ne serait pas né de deux citoyens. »

1. Indiquer la période de gouvernement de Périclès.

.....

.....

.....

2. Quelles sont les avancées démocratiques qui ont marqué la vie politique sous Périclès.

.....

.....

3. Pourquoi d'après vous l'indemnité accordée à ceux qui exercent des fonctions politiques est-elle une avancée pour la démocratie ?

.....

.....

.....

4. Indiquer les reculs sous son mandat.

.....

.....

.....

.....

.....

L'organisation politique d'Athènes est donc bien démocratique si l'on se rapporte à la définition du terme. **Les trois pouvoirs sont séparés** : le pouvoir législatif appartient à l'ecclésiastion, le pouvoir exécutif aux magistrats, le pouvoir judiciaire aux héliastes.

Cependant, elle est **limitée**, car le nombre de citoyens est en réalité très minoritaire : les femmes, les étrangers et les esclaves sont exclus de la vie politique, alors qu'ils sont une majorité, même si la démocratie est renforcée par Périclès qui élargit l'accès aux fonctions politiques grâce au versement d'une indemnité. Acquérir la citoyenneté athénienne est difficile. Il faut avoir **18 ans**, avoir effectué son **service militaire** (deux ans d'entraînement : l'éphébie), et à partir de 451 av. J.-C., il faut être né **de deux citoyens**, décision prise par Périclès pour limiter le nombre de citoyens. C'est une **citoyenneté fermée**, transmise par le sang. De plus, **le fait que Périclès soit élu 15 fois** stratège montre qu'un seul homme pouvait prendre un ascendant très important sur la vie politique.

Gardons cependant à l'esprit que lorsque nous analysons cette période de l'histoire, nous le faisons avec nos lunettes d'Hommes du XXI^{ème} siècle, pour lesquels il est évident que citoyens = peuple, et que démocratie ne peut être associée à esclavage. En réalité, à Athènes, l'esclavage était la condition de la démocratie directe, puisqu'il libérait les hommes des travaux du quotidien.

1. Périclès a été élu stratège 15 fois entre 445 et 429 avant Jésus-Christ.
2. Il a ouvert la charge de magistrat à tout citoyen. La magistrature est devenue rémunérée.
3. Auparavant, seuls les plus riches pouvaient se permettre d'exercer ces mandats. À présent, ils s'ouvrent à un plus grand nombre de citoyens.
4. Il a notamment institué les "procès d'illégalité" pour annuler les décisions de cette assemblée du peuple qui vont à l'encontre des lois existantes. Idem, les non-citoyens ne peuvent jouir de droits politiques.

LA DÉMOCRATIE EN DÉBAT



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ce document répondez aux questions associées

Document 7. Pour ou contre la démocratie

« **THÉSÉE** (= héros mythique d'Athènes) :

Notre cité n'est pas au pouvoir d'un seul homme : elle est libre. Son peuple la gouverne : tour à tour, les citoyens reçoivent le pouvoir, pour un an. Elle n'accorde aucun privilège à la fortune. Le pauvre et le riche y ont des droits égaux.

LE HÉRAUT THÉBAIN (= messager de Thèbes, cité gouvernée par un tyran) :

La cité dont je viens est gouvernée par un seul homme, et non par la foule. Personne ne la flatte ou ne l'exalte par son éloquence, personne ne la tourne ou ne la retourne selon son seul intérêt particulier [...] D'ailleurs comment le peuple, qui n'est pas capable de raisonnements droits, pourrait-il mener une cité sur le droit chemin ? Un pauvre paysan, même instruit, en raison de son travail, ne peut consacrer son attention aux affaires publiques.

THÉSÉE :

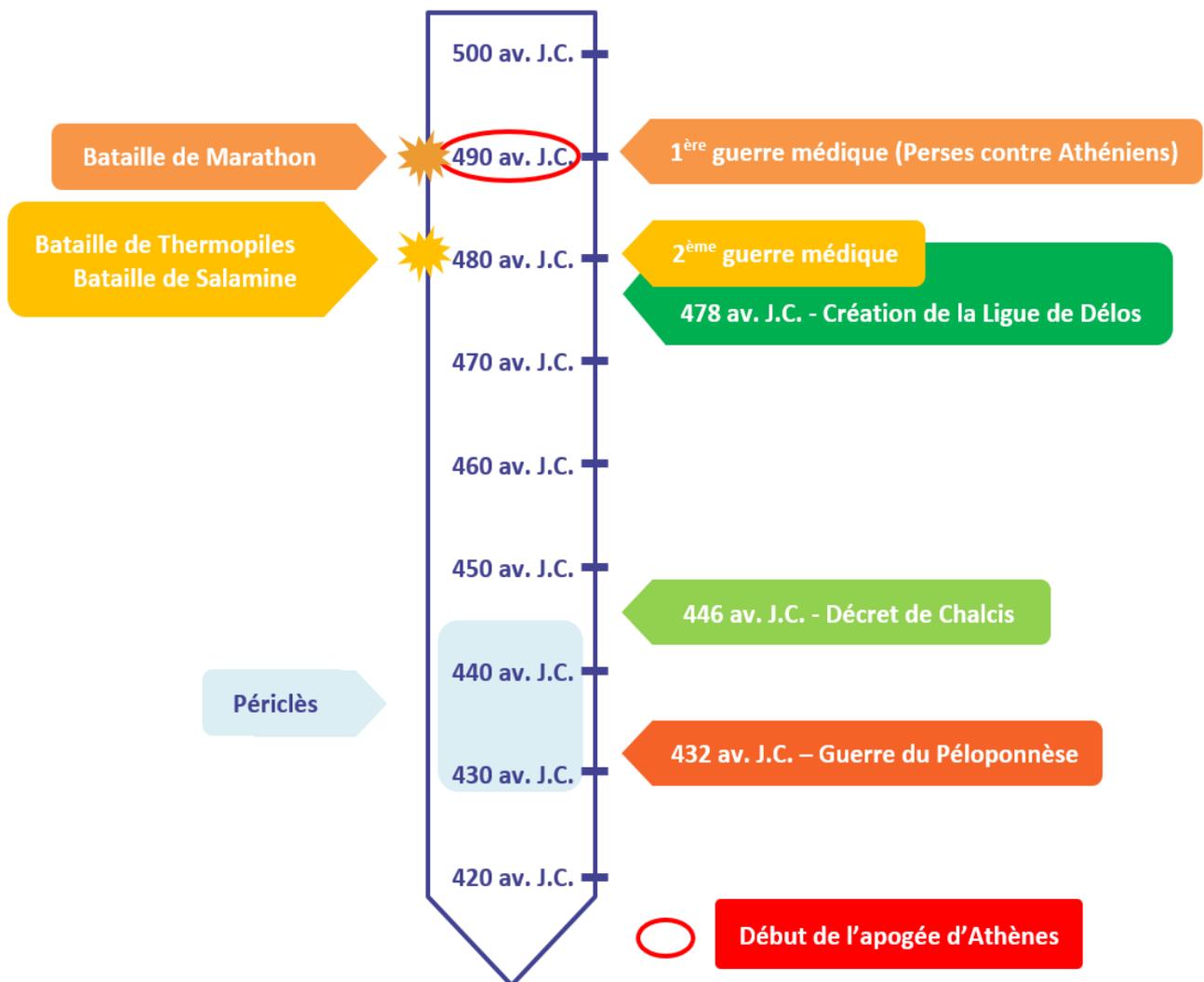
[...] Pour une cité, rien n'est pire qu'un tyran. Sous la tyrannie, les lois ne sont pas les mêmes pour tous [...] l'égalité n'existe plus. Au contraire, sous le règne des lois écrites, pauvres et riches ont les mêmes droits. Le faible peut répondre à l'insulte du fort, et le petit, s'il a le droit pour lui, peut l'emporter sur le grand. La liberté, elle est dans ces paroles : "Qui veut donner à l'assemblée un sage avis pour le bien de la cité ?". Qui veut parler se met en avant, qui n'a rien à dire se tait. Peut-on imaginer plus belle égalité entre les citoyens ? »

Euripide, Les Suppliantes ; vers 404 et suivants (environ 422 av. J.-C.).

1. Quelle est la définition de la démocratie dans le texte ?

2. Sur quels principes repose la démocratie athénienne pour Euripide ?

ATHÈNES AU V^{ème} SIÈCLE AV. J.-C.



LA MEDITERRANÉE ANTIQUE

L'empreinte romaine en Méditerranée

« J'ai trouvé Rome en briques et l'ai quittée en marbre. »
Platon



Le principat d'Auguste, et la naissance de l'Empire romain

En 44 av. J.-C., au moment où Jules César, le généralissime vainqueur de la Guerre des Gaules, meurt assassiné, Rome est encore une **République**. Des **comices**, assemblées de citoyens, votent les lois proposées par le **Sénat** et les **magistrats**. Cependant, depuis 49 av. J.-C., César a pris la direction unique de la vie politique en se faisant nommer dictateur à vie, titre attribué à un magistrat que l'on nommait à la tête du gouvernement en cas de crise grave, mais seulement pour une période de 6 mois. Son fils adoptif **Octave**, qui souhaite lui succéder et fonder un empire, et son rival Marc-Antoine, fidèle général de César, s'affrontent alors pour le pouvoir. En 31 av. J.-C., Octave l'emporte à la bataille d'*Actium*.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 1. Dates clés du règne d'Auguste

« Courte biographie d'Octave :

- 63 avant J.-C. : le 23 septembre : naissance à Rome de Caius Octavius Thurinus, futur Auguste, peu avant le lever du soleil.
- 9 avant J.-C. : mort de son véritable père (Caius Octavius), gouverneur de macédoine.
- 44 avant J.-C. : assassinat de Jules César, son père adoptif, par des républicains (Brutus, Cassius et leurs séides). Son testament précise qu'il adopte Octave.
- 43 avant J.-C. : 19 août : Octave se fait élire consul, la plus importante magistrature romaine. À la fin de cette année, sa mère, Atia, meurt.
- 42 avant J.-C. : Octave et Marc Antoine battent Brutus et Cassius lors de la Bataille de Philippi, en Grèce. Jules César sera ainsi vengé.
- 32 avant J.-C. : Octave s'empare du Sénat par la force. Il bat Marc Antoine, devenu son adversaire, et Cléopâtre à la bataille d'Actium.
- 27 avant J.-C. : le 16 janvier : Octave reçoit le titre d'Auguste et devient le chef officiel de l'État Romain.
- 12 avant J.-C. : Auguste prend le titre de Pontifex Maximus (grand pontife) et devient le chef de la « religion romaine. »

Document 2. Auguste vu par lui-même

« J'ai célébré trois triomphes et ai été salué vingt et une fois du titre d'imperator (= général) [...] J'ai été le premier (princeps) au Sénat pendant 40 ans, jusqu'à aujourd'hui. [...] J'ai réédifié le Capitole et le Théâtre de Pompée, en dépensant beaucoup et sans faire la moindre inscription indiquant mon nom. [...] J'ai repoussé les frontières de toutes les provinces romaines qui étaient voisines de peuples qui n'étaient pas sujets à notre empire. [...]

Après avoir éteint les guerres civiles, étant investi du pouvoir absolu par le consentement du peuple dans son ensemble, j'ai fait passer l'État de mon pouvoir à la libre décision du Sénat et du peuple romain. En réponse à ce geste méritoire, on me donna par sénatus-consulte le surnom d'Auguste (= du latin *augustus* : majestueux, vénérable, surnom jusque-là réservé aux dieux), les montants de ma porte furent habillés de laurier (= Symbole de victoire) lors d'une cérémonie publique et la couronne civique (= Récompense militaire) fut fixée au-dessus de celle-ci. On déposa également un bouclier (= Symbole de force et de protection divine) dans la curia Iulia, dont la dédicace atteste que le Sénat et le peuple romain me l'ont accordé en raison de ma vertu, de ma clémence, de ma justice et de ma pitié. Dès cet instant, je l'ai emporté sur tous en autorité mais je n'ai jamais eu de pouvoir légal supérieur à celui de chacun des autres magistrats, mes collègues. »

Auguste, *Res Gestae*, Ier siècle, traduction Alain Canu

Document 3. Auguste vu par Dion Cassius

« Ce fut de cette manière qu'il se fit confirmer l'Empire par le Sénat et par le peuple. Voulant néanmoins paraître populaire, il se chargea de la surveillance et de la direction de toutes les affaires publiques, parce qu'elles réclamaient des soins, mais il déclara qu'il ne gouvernerait pas seul toutes les provinces [...] ; il remit au Sénat les plus faibles comme étant pacifiées et exemptes de guerre ; quant aux plus fortes, il les retint comme présentant des périls et des dangers [...] c'était en apparence pour que le Sénat pût sans crainte jouir des plus belles, tandis que lui, il aurait les fatigues et les dangers, mais en réalité pour que, sous ce prétexte, les autres fussent sans armes et sans forces, tandis que lui seul aurait des armées à sa disposition et entretiendrait des soldats ».

Document 4. Une monnaie à l'effigie d'Auguste



Signification : Augustus / DIVI.F : fils de dieu / IMP. X : imperator pour la dixième fois. Le taureau est le symbole de la force et de la virilité

1. Quel fut le rôle politique d'Octave sous la République ?

.....

2. Indiquer dans les documents les différents titres et symboles qui lui sont attribués.

Titre	Symbole

3. Classer ces différentes attributions dans le tableau suivant :

Pouvoir politique	Pouvoir militaire	Pouvoir religieux

4. Où est frappée la monnaie du doc. 4 ? L'est-elle sous le vivant d'Auguste ?

.....

.....

1. Octave fut consul, la plus haute magistrature romaine.

2.

Titre	Symbole
Auguste	Laurier
Pontifex Maximus (grand pontife)	Couronne civique
Imperator	Bouclier
Fils de dieu	Taureau
Imperator	
Princeps	

3.

Pouvoir politique	Pouvoir militaire	Pouvoir religieux
Princeps	Imperator Couronne de Laurier Couronne civique Taureau	Auguste Pontifex maximus Bouclier

4. Cette monnaie est frappée à Lyon en -15, Auguste est empereur à cette date.

5. Sur la pièce de monnaie frappée à son effigie est inscrit « Augustus, fils de dieu ».

6. D'après Auguste, le pouvoir absolu lui est donné par le peuple lui-même (« étant investi du pouvoir absolu par le consentement du peuple dans son ensemble »), il répète à plusieurs reprises que ses pouvoirs lui ont été « accordés » par le « Sénat et par le peuple », du fait de ses grandes qualités. Dion Cassius propose une tout autre version : Auguste s'est attribué lui-même le pouvoir, qu'il a ensuite fait « confirmer » par le Sénat et le peuple, exerçant des pressions grâce à sa position de chef des armées, et apportant quelques compensations, sous forme de direction des provinces, aux sénateurs.

7. Il agrandit l'empire romain (« repoussé les frontières de toutes les provinces romaines »), rénove des monuments romains (« le Capitole et le théâtre de Pompée »), apporte la paix dans l'empire (« éteint les guerres civiles »).



Un immense empire où se mêlent cultures et religions

LA CONQUÊTE DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

Les successeurs d'Auguste poursuivent son œuvre d'extension territoriale de l'Empire. Celui-ci atteint son apogée au II^{ème} siècle apr. J.-C.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 4. L'administration de l'empire.

« L'Empire romain rassemble environ 60 ou 70 millions d'hommes, éparpillés sur l'Europe entière, l'Afrique du Nord, l'Asie et le Moyen-Orient. Il atteint sa plus grande extension sous Septime Sévère (193-211). Du point de vue administratif, dans les premiers siècles de l'empire, il y a deux sortes de provinces. Les plus anciennes, les plus intérieures, les mieux pacifiées, sont dites "provinces du peuple" : leurs gouverneurs sont nommés par le sénat (ce sont les provinces sénatoriales). À côté, l'empereur, chef des armées, exerce un pouvoir direct sur les provinces où les troupes sont stationnées – les régions frontières, dites "provinces impériales" – et dont les gouverneurs sont des fonctionnaires militaires. Parmi les habitants, il y a, au-dessus du lot, les citoyens romains, 6 millions sous le Haut-Empire, qui peuvent accéder à toutes les charges publiques et bénéficier du droit romain. En 212, l'édit de Caracalla accorde la citoyenneté à tous les habitants de l'empire. Pendant cinq siècles, l'Empire romain a fonctionné avec une administration efficace. Il a représenté un espace où l'on pouvait voyager sans frontière, où l'on parlait les deux mêmes langues, le grec et le latin, où l'on se comprenait. »

Document 5. L'Empire romain à son apogée



- L'Empire à la mort d'Auguste (14 apr. J.-C.)
- Provinces annexées de la mort d'Auguste à l'avènement de Trajan (98 apr. J.-C.)
- Conquêtes de Trajan (98-117 apr. J.-C.)
- Limes
- L'Italie divisée en régions
- Limites des provinces à la mort d'Auguste

1. Quelles dimensions atteint l'Empire romain au II^{ème} siècle ?

2. Comment est-il organisé ?

3. De quelles provinces se compose la Gaule ?

.....

.....

.....

.....

.....

4. Quel est le statut des habitants de l'Empire avant 212 ? Quel Édît change cette situation ? Comment ?

.....

.....

.....

1. Il fait tout le tour du bassin méditerranéen, contient presque toute l'Europe, l'Afrique du Nord, une partie de l'Asie et le Proche-Orient.
2. L'Italie est divisée en régions (Rome fait partie du Latium), le reste de l'Empire est divisé en provinces. Les plus anciennes (les provinces sénatoriales) sont dirigées par des gouverneurs nommés par le Sénat, les autres, près des frontières, sont gouvernées directement par l'empereur (provinces impériales). Un mur, le limes, marque parfois la frontière.
3. La Gaule est composée de trois provinces alpines (Alpes Grées et Pennines, Alpes Cottiennes, Alpes Maritimes), des provinces de la Narbonnaise, Aquitaine, Lyonnaise et Belgique.
4. Seuls les Romains sont citoyens et peuvent accéder aux charges publiques. L'Édit de Caracalla étend la citoyenneté à tous les habitants de l'Empire.

ROMANISATION ET SYNCRÉTISME RELIGIEUX ET CULTUREL

- **Romanisation** : extension de la langue latine et de la civilisation romaine
- **Synchrétisme** : synthèse de deux ou plusieurs traits culturels d'origine différente, donnant lieu à des formes culturelles nouvelles.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées



Document 6. Le brassage des religions

Perséphone et Pluton, dieux du monde des morts accompagnés de Cerbère, sont porteurs des attributs des dieux égyptiens Sérapis et Isis. Musée archéologique d'Héraklion, Crète.

Document 7. La romanisation en question

« Des pratiques et des comportements nouveaux apparurent plus ou moins vite. Les langues vernaculaires (= langues locales) ne furent plus le véhicule unique des échanges ; le latin s'imposa comme le langage commun, mais non pas exclusif. L'habit traditionnel fut concurrencé par la toge et la tunique que portaient les représentants du pouvoir romain, les citoyens romains immigrés ou naturalisés, lors des cérémonies officielles.

L'administration de la justice et le principe de la protection des citoyens romains éloignés de leur patrie appelèrent l'introduction de nouvelles règles de droit et de gouvernement [...]. Des monuments inconnus et des architectures transplantées (forums, basiliques, portiques, thermes, édifices de spectacles), des ustensiles ou produits caractéristiques (céramique sigillée, amphores, denrées alimentaires), des cultes et des temples d'un type nouveau virent le jour et modifièrent l'environnement [...].

Cela n'alla pas sans heurts ni révoltes ou tensions. Les conflits de pouvoir et d'intérêt, la nostalgie du passé, la rapidité de certains changements, le refus de la soumission qui aliène la liberté scandèrent en outre une histoire de la romanisation aussi incontestable qu'inéluctable. »

Patrick Le Roux, La romanisation en question, dans Annales. Histoire, Sciences Sociales 2004

1. Quelles formes prend la romanisation de l'Empire romain ? Indiquer dans le texte.

2. Rechercher sur internet quelques exemples de bâtiments d'origine romaine présents en Gaule et témoignant de sa romanisation.

3. Cette romanisation est-elle facilement acceptée ?

4. Montrer que ces statuettes sont l'exemple du syncrétisme religieux et culturel à l'œuvre dans l'Empire.

1. La romanisation est visible par la langue, l'habit mais aussi les comportements. Ce fut aussi visible par l'architecture, les outils utilisés au quotidien mais aussi le culte.
2. Exemples possibles : les arènes de Nîmes, l'aqueduc de Gier.
3. Non, le texte indique que ce processus a pu entraîner des révoltes et des tensions. La romanisation est en effet le signe d'une volonté de domination d'une civilisation sur une autre.
4. Ces statuettes mêlent des éléments de la mythologie grecque et de la religion égyptienne, ils sont donc le fruit d'un mélange des deux religions.

L'extension de l'empire s'accompagne de **l'adoption et de la diffusion d'éléments romains**, coutumes, culture, architecture, lois, langue, dont témoignent certains bâtiments encore debout dans nos villes, telles les arènes de Nîmes. Parfois, le brassage des peuples fut à l'origine de **syncrétismes**, qui donnèrent naissance à de nouvelles formes de cultes religieux, comme en attestent les statuettes de Crète. On doit se garder d'une image pacifique de la romanisation, car elle est l'expression d'une domination, comme le montrèrent les tensions qui la jalonnèrent.

CONSTANTIN, EMPEREUR D'UN EMPIRE EN CHANGEMENT

Au I^{er} siècle, **Jésus de Nazareth**, un **prédicateur juif de Palestine**, région du Proche-Orient occupée par les Romains (province de Judée), prêche une forme très fraternelle du judaïsme, préconisant **l'amour inconditionnel**. Il convainc un nombre de plus en plus important de disciples, qui voient en lui le « Messie » de la Bible, venu pour les délivrer de l'oppression étrangère et le suivent. Son influence inquiète alors à la fois les autorités juives, dont l'autorité est remise en question par certains de ses propos, et le pouvoir romain, qui le considère comme un agitateur politique. Il est arrêté et crucifié vers l'an 30 par le gouverneur Ponce Pilate. Son message poursuit cependant sa diffusion après sa mort. Le **christianisme**, à présent séparé du judaïsme, gagne de plus en plus de fidèles dans l'empire. Dans les premiers temps, **les chrétiens sont persécutés** et suppliciés des pires façons, car ils refusent de pratiquer le culte aux dieux romains et à l'empereur.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 8. La christianisation de l'Empire romain

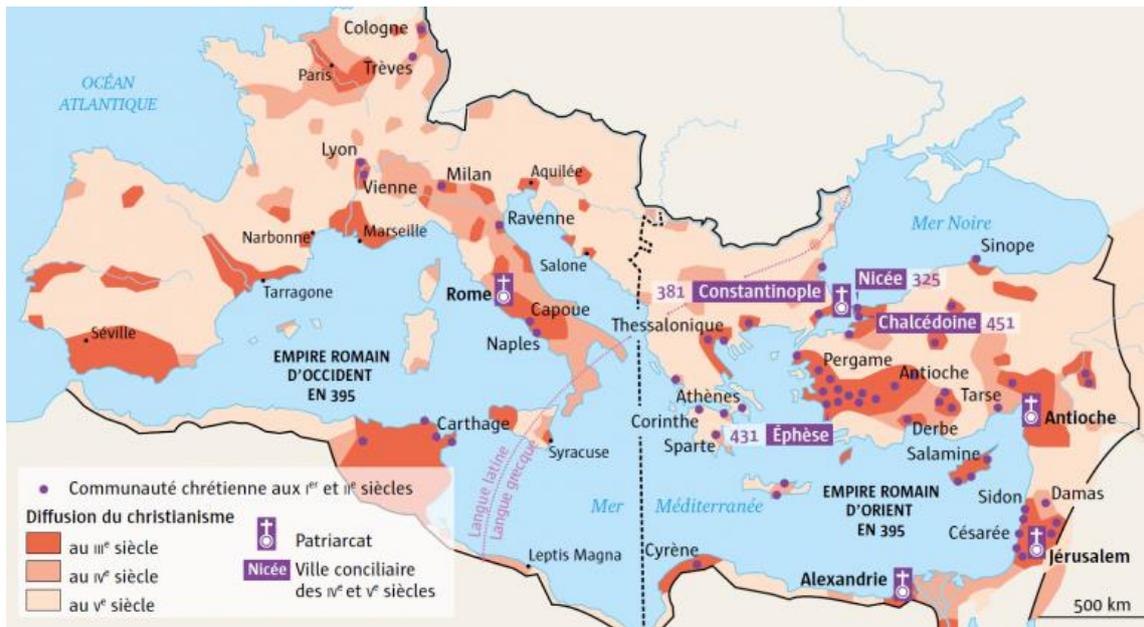
« 312-394 : expliquons ces deux dates. En 312, les persécutions contre les chrétiens ont cessé, parce qu'inefficaces, dans l'immense empire romain, divisé en deux (Occident et Orient) et gouverné par quatre coempereurs, deux dans chaque partie. Mais un cinquième personnage, Maxence, prétend être le maître de l'Italie et de Rome.

C'est alors que Constantin, l'un des deux coempereurs d'Occident, décide de combattre cet usurpateur. Selon la vulgate (= le Bible), la veille du combat, alors qu'il a demandé au dieu des chrétiens de se manifester à lui, il voit en songe un signe et entend une voix lui dire : « Tu vaincras sous ce signe ». Ce signe, le « chrisme » – les deux premières lettres grecques du mot Christ –, est, par ordre de Constantin, dessiné sur le bouclier de ses soldats, à la tête desquels il remporte la célèbre bataille du pont Milvius, dans les faubourgs de Rome, le 28 octobre 312. [...]

En 394, l'empereur chrétien Théodose, installé en Orient, porta le coup fatal au paganisme (le christianisme devient religion officielle de l'empire) [...]. Le quatrième siècle se terminait par le triomphe définitif du christianisme qui, au début des années 300, était seulement la religion d'environ un dixième de la population de l'Empire romain, estiment les historiens. »

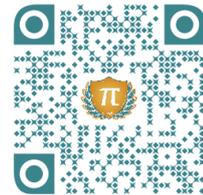
Monique Bile, « Paul VEYNE, Quand notre monde est devenu chrétien »

Document 9. La diffusion du christianisme



Voir aussi « Le premier empereur romain chrétien » :

<https://youtu.be/nXmWHh4dwwE>



Document 10. Une nouvelle capitale pour l'Empire

« Ayant donc célébré publiquement la fête de ses vingt ans de règne, il s'employait aussitôt à la restauration des églises. Il faisait cela dans diverses villes et dans celle qui portait son nom, qui auparavant s'appelait Byzance, qu'il agrandit, entoura de grands remparts et orna de divers édifices. Après l'avoir rendue égale à la Rome impériale et avoir changé son nom en celui de Constantinople, il établit par une loi qu'on l'appellerait deuxième Rome. [...] Dans cette ville, il construisit deux églises, l'une qu'il appela Paix, l'autre du nom des apôtres. Non seulement [...] il favorisait les affaires des chrétiens, mais il s'en prenait à celles des païens [...]. Il [...] produisit après les avoir confisqués les trépieds de Delphes dans l'hippodrome. Il cacha [une partie de la Croix] dans sa propre statue, celle qui était installée à Constantinople dans le forum appelé "de Constantin". »

Socrate, Histoire ecclésiastique, IV^{ème} siècle, I, XVI, 1-3 ; XVII, 8-9, trad. P. Maraval.

1. Où le christianisme est-il présent au début du IV^{ème} siècle ?

.....

.....

.....

2. Quelle part de la population représentent alors les chrétiens dans l'Empire ?

.....

.....

3. Quelles sont les deux dates clés de la christianisation de l'Empire ? Résumer chacun des événements correspondant en une phrase.

4. Quelle est la cause de la conversion de Constantin, d'après la légende ?

5. Comment se manifeste la conversion de Constantin ?

6. Localise Constantinople. Quel était le nom de cette ville auparavant ? Indiquer les éléments qui montrent la romanisation de la ville.

7. D'après vous, quels motifs politiques ont pu pousser les empereurs à tolérer progressivement le christianisme, voire à se convertir ?

8. Où le christianisme s'est-il diffusé au V^{ème} siècle ?

1. Au début du IV^{ème} siècle, il est présent dans tout l'empire, par îlots, essentiellement dans les régions côtières, autour des villes et le long des grandes voies fluviales.
2. Les chrétiens représentent un dixième de la population.
3. La première date est celle de 312 : les persécutions contre les chrétiens cessent grâce à Constantin. La deuxième est celle de 394 : l'empereur Théodose met fin au paganisme dans l'Empire romain.
4. Constantin se serait converti à la suite d'une vision : la victoire lui aurait été promise à la bataille du pont Milvius, à condition qu'elle se fasse au nom du Christ.
5. La conversion de Constantin est issue de la restauration des églises. Il construit des églises et favorise les affaires des chrétiens. Idem, il cherche à dévaloriser les affaires des païens.
6. Constantinople se trouve dans l'actuelle Turquie, à l'intersection de la mer Noire et de la Méditerranée. Il s'agissait de la ville de Byzance, à laquelle Constantin donne son nom. La ville fut surnommée la seconde Rome, preuve de la romanisation de la ville.
7. La diffusion inéluctable du christianisme malgré les persécutions a pu les inciter à tolérer les chrétiens, afin d'éviter d'éventuelles révoltes contre le pouvoir impérial.
8. Il s'est diffusé dans tout l'Empire romain.

Au cours des premiers siècles apr. J.-C., le **christianisme se diffuse progressivement** dans l'empire, grâce aux voyages de **Paul**, un juif converti qui prêche en **Asie Mineure** et en Grèce, puis par le biais des échanges commerciaux, qui contribuent à sa propagation dans les **régions côtières** et les **grandes villes**, lieux de brassage des populations, et le long des **principales voies de communication**, notamment fluviales.

En 313, **l'empereur Constantin** met fin aux persécutions dont étaient victimes les chrétiens par **l'Édit de Milan**. Il pratique une politique qui leur est favorable et fait construire des églises. En 325, les principes du dogme (= doctrine) sont fixés lors du **Concile** (= réunion des évêques) **de Nicée**.

Les historiens débattent encore sur la sincérité de sa conversion : ruse politique ou conversion réelle ? Constantin installe sa capitale dans l'ancienne Byzance qu'il rebaptise de son nom. La future capitale de l'Empire byzantin prend forme. En 392, l'empereur **Théodose** va encore plus loin et fait du christianisme la **religion officielle** de l'Empire romain. Au V^{ème} siècle, son expansion coïncide avec les frontières de l'Empire romain.



L'ESSENTIEL À RETENIR

Les civilisations grecque et romaine ont laissé des empreintes fortes sur nos sociétés occidentales : notre **pensée politique**, nos **institutions – nous sommes en démocratie et nous avons notre Sénat !** – notre **culture** en porte les marques indélébiles.

La démocratie athénienne, quoiqu'imparfaite à nos yeux, fait figure d'exception et de modèle dans un monde grec dominé par la tyrannie et l'oligarchie. La participation des citoyens au pouvoir législatif, la séparation des pouvoirs, la liberté d'expression, l'égalité des droits en sont les principes essentiels. Elle reste aujourd'hui, plus de deux millénaires plus tard, le socle de notre système politique, la garante de nos libertés fondamentales et de nos droits. Imparfaite, elle l'est encore et, comme au V^{ème} siècle av. J.-C., fait l'objet de débats : les questions de **domination**, de **représentation**, de **la place des plus pauvres**, du **pouvoir personnel** alimentent régulièrement les controverses dans les médias.

Athènes, puis l'Empire romain fondé par Auguste, étendent leur hégémonie sur **d'immenses territoires**, **autour du bassin méditerranéen**, au sein desquels se diffusent modes de pensée, principes législatifs, religion, se mêlant à ceux des populations locales.

La christianisation progressive de l'Empire romain entre le 1^{er} et le V^{ème} siècle achève son unité. Le brassage généré par la rencontre des cultures imprègne durablement l'Occident et l'Orient méditerranéen.



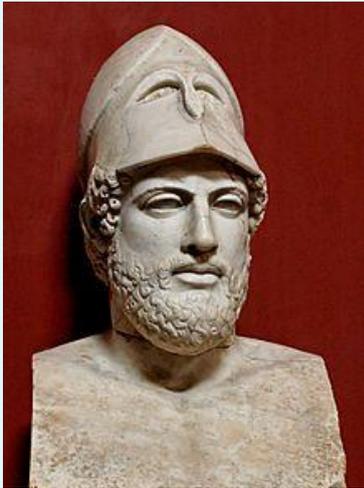
Athènes :

- **Démocratie directe** : régime politique où le peuple (les citoyens) exerce lui-même sa souveraineté en participant à la vie politique. À Athènes, les citoyens, rassemblés dans l'ecclésiastion, votent les lois. Tirés au sort, ils peuvent participer au tribunal de l'Héliée ou préparer les projets de loi au sein du conseil de la Boulè. Les meilleurs d'entre eux peuvent être élus au poste de magistrat et font appliquer les lois.
- **Citoyen** : celui qui a le droit de suffrage dans les assemblées publiques. La citoyenneté athénienne est très limitée, seuls 40 000 habitants d'Athènes sont citoyens : les femmes, les étrangers et les enfants en sont exclus.
- **Ligue de Délos** : alliance de nombreuses cités grecques, dominée par Athènes.

Rome :

- **République** : état sans roi dans lequel le pouvoir appartient au peuple ou une partie de celui-ci. À Rome, le pouvoir est partagé entre les comices, assemblées de citoyens, les magistrats élus et le Sénat composé d'anciens magistrats.
- **Empire** : ensemble des territoires sous le contrôle de l'autorité de l'empereur.
- **Romanisation** : extension de la langue et de la civilisation romaine.
- **Syncretisme** : synthèse de deux ou plusieurs traits culturels d'origine différente, donnant lieu à des formes culturelles nouvelles.
- **Christianisation** : conversion à la religion chrétienne.
- **Concile** : assemblée d'évêques et de théologiens qui statue sur des questions de dogme.

PERSONNAGES CLÉS



Périclès

495 av. J.-C. – 429 av. J.-C.

Membre de la riche famille des Alcéméonides, il devient l'homme le plus influent d'Athènes à partir de - 461, en devenant



Auguste

63 av. J.-C. – 14 apr. J.-C.

De son vrai nom Octave, fils adoptif de J. César. Il prend le pouvoir en 27 av. J.-C. après sa victoire à Actium en - 31 et transforme la République en empire.



Constantin

272 - 337

Empereur romain, il met fin aux persécutions des chrétiens en 313 et convoque le Concile de Nicée en 325. Il fonde une nouvelle capitale à Byzance qu'il rebaptise Constantinople.



JE COMMENTE UN TEXTE À L'AIDE DE MES CONNAISSANCES

Extrait du serment des juges du tribunal de l'Héliée

« Je voterai conformément aux lois et aux décrets du peuple de la Boulê des Cinq cents. Je ne donnerai ma voix ni à un tyran ni à l'oligarchie. Si quelqu'un renverse la démocratie, ou fait une proposition, ou soumet un décret en ce sens, je ne le suivrai pas. Je ne confierai pas deux fois la magistrature à un même homme. Je n'accepterai pas de présent en tant qu'héliaste. J'écouterai avec une égale attention l'accusateur et l'accusé et je me déciderai uniquement sur l'affaire elle-même. »

Démosthène, Contre Timocrate, 353 av. J.-C.

1. Présenter le document.

2. De quel système politique est-il la description ? Expliquer son fonctionnement.

.....

.....

.....

3. Indiquer dans le texte les expressions qui montrent que les héliastes doivent protéger la démocratie.

.....

.....

.....

4. Pourquoi ne doivent-ils pas accepter de cadeau ?

.....

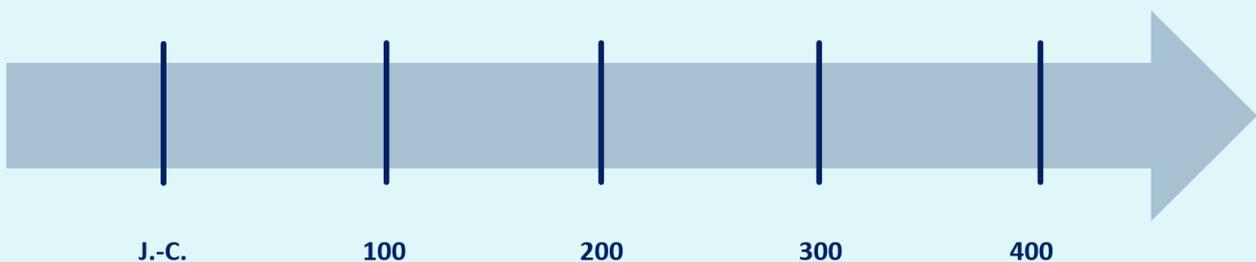
.....

5. Selon quels principes doivent-ils juger ?

JE RÉVISE LES REPÈRES CHRONOLOGIQUES DE L'EMPIRE ROMAIN

6. Je retrouve les dates et place correctement les événements suivants sur la frise :

- Assassinat de Jules César
- Début du principat d'Auguste
- Édit de Caracalla
- Édit de Milan
- Concile de Nicée
- Christianisme religion officielle de l'Empire romain



J'ANALYSE UNE PIÈCE DE MONNAIE



Aureus d'Auguste, émis à Lugdunum (Lyon) en 10 av. J.-C.

7. Noter et expliquer les inscriptions visibles sur les deux faces de cette pièce.

8. Montrer qu'elle est un exemple de la romanisation.



VERS LE BAC - MÉTHODOLOGIE

Vous vous étonnez parfois que l'on vous demande systématiquement de présenter le document à étudier. Comment bien présenter un document et pourquoi le fait-on ?

1. Comment ?

Pour présenter correctement un document, j'indique sa nature (texte, photo, graphique, tableau, etc.), sa date, son auteur, sa source (le livre dont il est extrait par exemple).

Exemple : présenter le document ci-dessus

« Nul ne doit se souiller avec des victimes, sacrifier un animal innocent, entrer dans les sanctuaires, fréquenter les temples et adorer des statues façonnées de main d'homme, sous peine de sanctions divines et humaines ».

Édit du 24 février 391, Code théodosien, XVI, 10, 10.

2. Pourquoi est-ce important ?

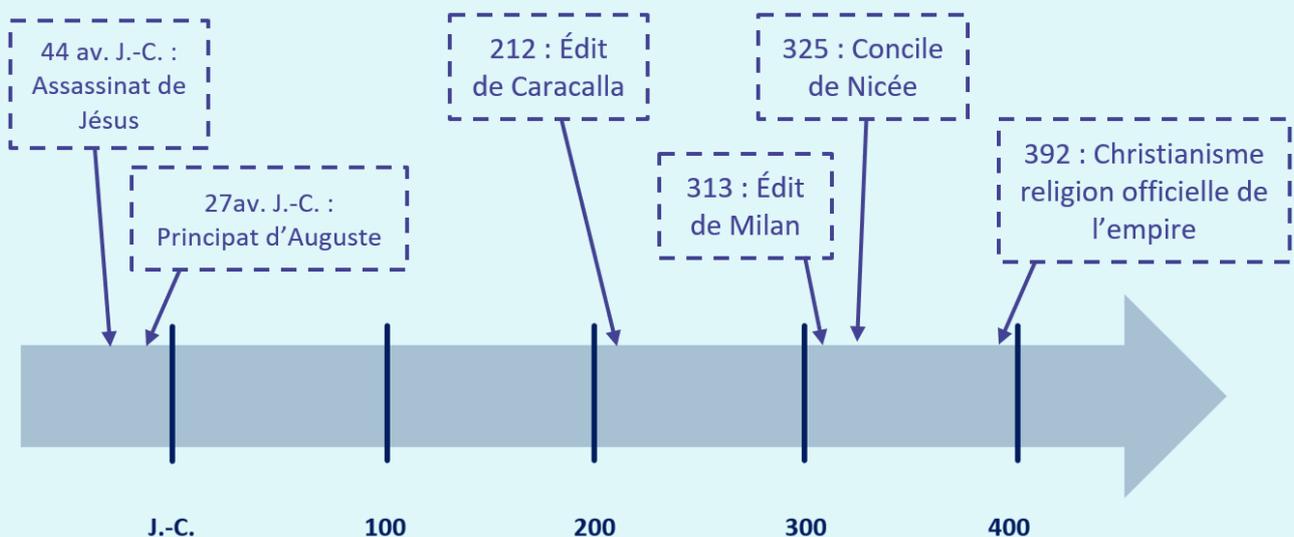
Présenter un document permet de **ne pas commettre d'erreurs d'interprétation**. Chaque document est en effet la production d'un individu, donc le reflet de sa pensée. Être au fait de l'identité de son auteur, de ses idées, de ses penchants va m'aider à interpréter correctement son contenu et peut m'alerter sur la nécessité d'avoir un regard critique sur ce que je lis et j'observe.

Ainsi, les deux textes que vous avez étudiés sur la prise de pouvoir par Auguste sont censés être la restitution d'une réalité. Or nous avons vu qu'ils ne relatent pas la même version des faits. Savoir que l'un d'eux est écrit par Auguste lui-même doit éveiller votre méfiance : n'est-il pas en train d'essayer de justifier sa conquête du pouvoir en enjolivant la réalité ? C'est équivalent pour le contexte : la date du document est importante et a une signification.

Exemple : même texte que ci-dessus. Pourquoi est-ce important de connaître la date et l'auteur de ce texte ?

CORRECTION

1. Il s'agit d'un texte extrait du discours « Contre Timocrate », prononcé par Démosthène, grand orateur athénien, en 353 av. J.-C.
2. Ce texte décrit la démocratie athénienne. Les citoyens, rassemblés dans l'éclésiastion votent les lois, ils tirent au sort parmi eux 500 bouleutes qui préparent les projets de loi et 6 000 héliastes pour juger dans le cadre du tribunal de l'Héliée. Les magistrats, qui dirigent la cité, sont élus.
3. « Je ne donnerai ma voix ni à un tyran ni à l'oligarchie. Si quelqu'un renverse la démocratie, ou fait une proposition, ou soumet un décret en ce sens, je ne le suivrai pas. Je ne confierai pas deux fois la magistrature à un même homme »
4. Il s'agit de corruption, ils ne doivent pas se laisser influencer.
5. Ils doivent juger avec équité, en écoutant « avec une égale attention l'accusateur et l'accusé ».
- 6.



7. Augustus : Auguste (le majestueux, surnom donné aux dieux, signe de son pouvoir religieux) ; Divi.F (fils de dieu : divinisation de la personne d'Auguste, signe de sa sacralisation) ; IMP (imperator, général, pouvoir militaire) ; XI (pour la 11e fois)

8. Nous voyons que cette pièce a été frappée à Lyon en 10 av. J.-C., elle est donc la preuve de l'utilisation de la monnaie romaine dans tout l'empire.

VERS LE BAC

1. Il s'agit d'un texte, écrit par Théodose, extrait du Code théodosien, en date de 24/02/391.
2. L'auteur est Théodose, l'empereur romain qui a fait du christianisme la religion officielle de l'Empire romain, en 392, donc l'année suivante. C'est par conséquent un texte qui précède de très peu cette étape décisive dans la christianisation de l'empire.



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**

